



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20250224-2025-11-DE Date de télétransmission : 26/02/2025 Préfecture de l'Essonne	
Numéro de l'acte	2025-11-DE-SMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

### QUESTION N°2025-11

#### FINANCES : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

##### RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY  
Conseiller délégué aux finances

#### Le conseil municipal,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du Cycle Budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (Analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des conseillers d'administration du CCAS.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire ou le Président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité local ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de moins de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre aux membres du Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce doit être également l'occasion d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le rapport joint à la présente délibération a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport joint.



## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

---

### **VILLE D'ARQUES**

.....

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025**

**Affiché le 25 février 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 24 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **18 présents**
- **5 absents non excusés**
- **3 absents excusés avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU**

**Peggy VAN GOETHEM-MARECEAU ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX**

**Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.**



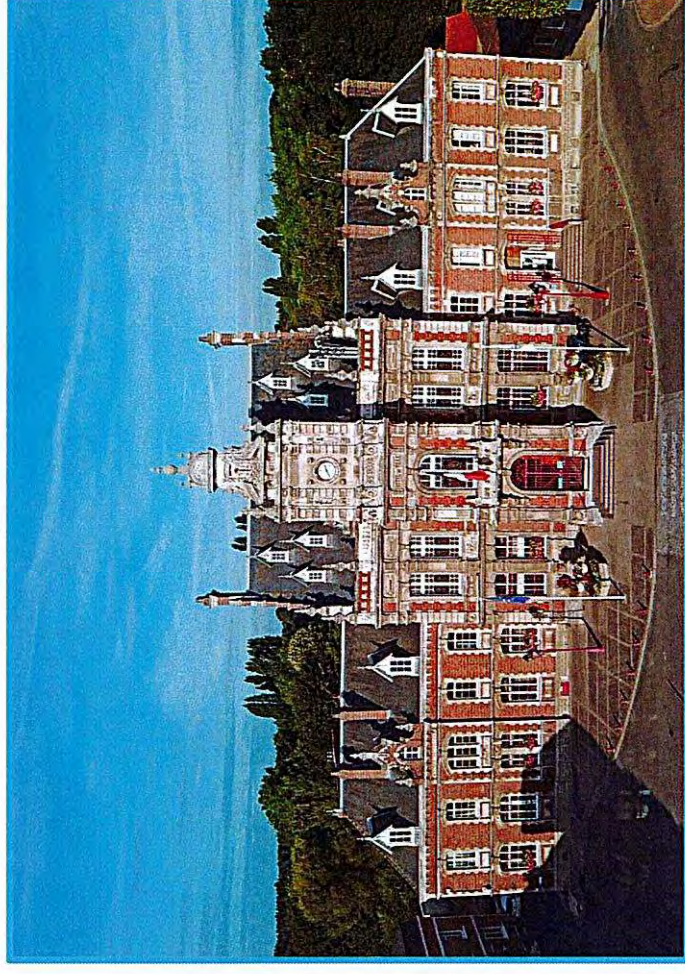
Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
**26.FEV..2025** et publication ou  
Notification le .....**26.FEV.. 2025**  
Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture  
DZ-24-2025024-1033-1 DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025

# VILLE D'ARQUES

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 Budget principal et budgets annexes



# PREAMBULE

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), a modifié les modalités et les contenus de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)



## **DEFINITION**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

## OBJECTIFS

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

Les orientations budgétaires :

- évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations, financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visée pour l'exercice



# LE CONTEXTE ECONOMIQUE

## Le contexte international

Le niveau élevé de l'inflation constaté depuis 2022, notamment dans le domaine énergétique, devrait décélérer au niveau mondial avec des prévisions de 5,9 % pour 2024 et 4,5 % pour 2025. Parallèlement, la croissance mondiale devrait s'élever à 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025, avec une reprise plus marquée dans les pays émergents et dans la Zone Euro et à l'inverse un ralentissement aux Etats-Unis et en Chine. ☐

## Le contexte national

Les différentes prévisions et notamment celles de la Banque de France convergent vers une inflation qui devrait avoisiner les 2,5 % en 2024 avant de diminuer aux alentours de 1,5 % en 2025, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La croissance française qui s'établirait à 1,1 % en 2024 selon la Banque de France devrait être à peine plus élevée en 2025 (1,2 %). Sur le front des taux d'intérêt, la diminution constatée depuis quelques mois, en lien notamment avec la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne intervenue en juin 2024 (- 0,25 %) puis en septembre 2024 (- 0,25 %), devrait se poursuivre en 2025. Ces différentes projections sont toutefois soumises à de nombreux aléas tant au niveau externe (risques géopolitiques) que sur le plan interne (situation politique et dégradation des comptes publics plus forte que prévue)



## Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 et le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS)

A la date de rédaction de ce rapport, les dispositions précises du PLF 2025 ne sont pas stabilisées et de nombreuses incertitudes persistent compte tenu du contexte politique national.

La loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025. Concrètement, les investissements déjà lancés seront honorés, les prestations versées. Les dépenses nouvelles ne sont financées qu'au cas par cas, en cas d'urgence manifeste.

Toutefois, le projet présenté par le Gouvernement comporte un certain nombre de mesures visant à faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, notamment par :

- la mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités, alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles ;
- la réduction du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) avec la suppression de l'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement et le maintien du taux pour les dépenses d'investissement à 16,404 % ,
- En 2025 la revalorisation des bases fiscales devrait donc culminer à 1,7 % et reste modérée par rapport aux dernières revalorisations
- En plus de ces mesures annoncées, le PLFSS 2025 vient également alourdir cet effort de participation au redressement et prévoit le relèvement de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL. Cette première hausse serait suivie de deux autres consécutives de même ampleur en 2026 et 2027. Néanmoins, diverses initiatives, tant au niveau national (notamment par l'intermédiaire des associations d'élus dont l'AMF) que local, ont été entreprises afin d'infléchir le texte initial.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



## LA VILLE D'ARQUES



# Section de Fonctionnement de la commune en 2024

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif 2024 n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

## LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 :

Les dépenses de fonctionnement seraient de **12 406 956,38 euros**

Les recettes de fonctionnement 2024 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêteraient à **13 628 969,06 euros**

Soit un excédent de fonctionnement **1 222 012,68 euros**

## **1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement**

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

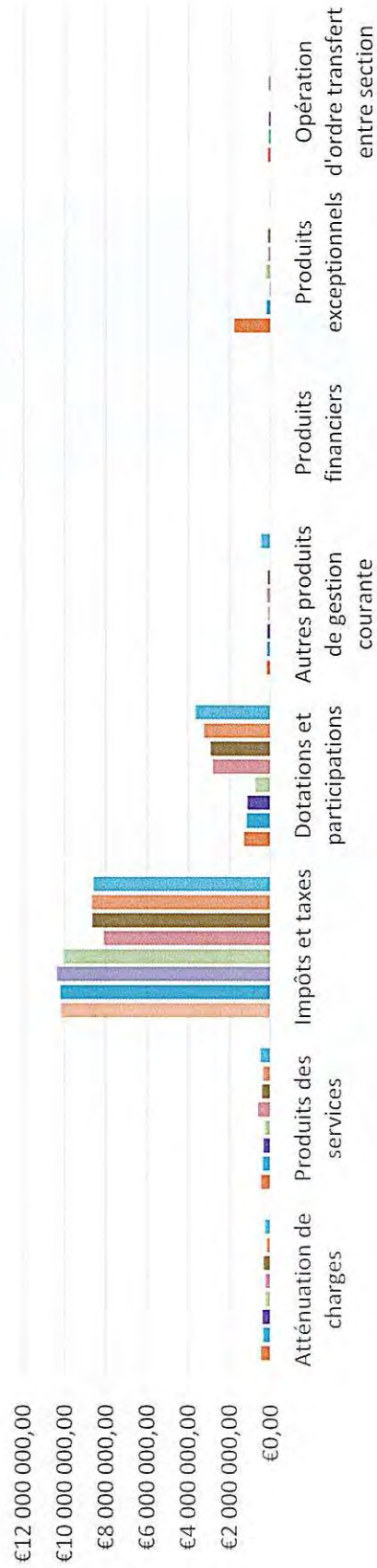
4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets



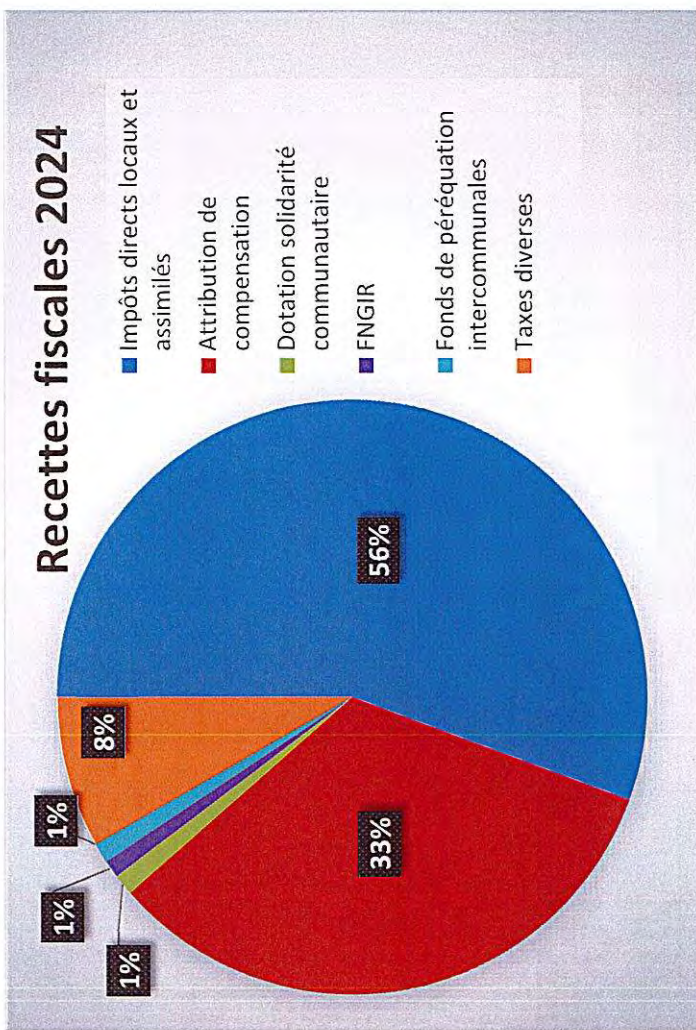
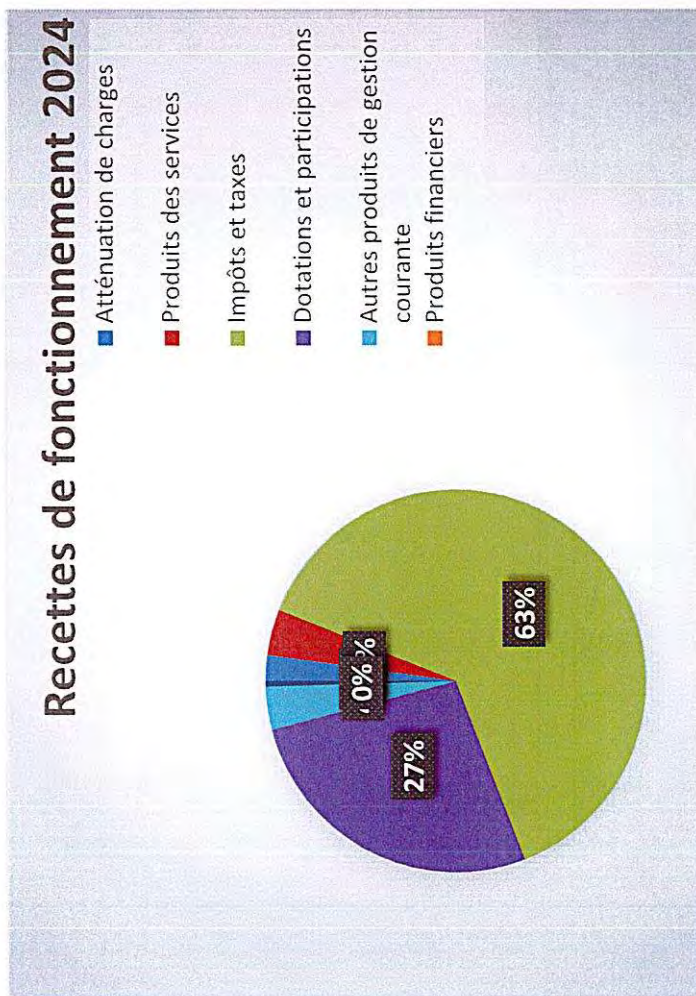
# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
13	Atténuation de charges	487 432,63 €	376 158,20 €	412 054,91 €	291 987,60 €	257 172,10 €	363 631,62 €	205 626,22 €	296 083,83
70	Produits des services	476 985,24 €	398 176,55 €	372 229,60 €	320 161,70 €	640 989,59 €	439 084,24 €	380 209,81 €	520 137,34
73	Impôts et taxes	10 216 854,38 €	10 201 500,06 €	10 390 670,47 €	10 097 502,14 €	8 124 456,76 €	8 690 463,77 €	8 712 892,97 €	8 602 735,19
74	Dotations et participations	1 315 106,14 €	1 184 153,03 €	1 146 522,93 €	782 221,44 €	2 827 528,36 €	2 930 357,88 €	3 244 210,10 €	3 650 348,84
75	Autres produits de gestion	205 549,43 €	195 025,16 €	171 544,16 €	145 414,88 €	196 687,99 €	164 012,97 €	206 833,77 €	495 120,92
76	Produits financiers	1 371,96 €	1 143,20 €	1 143,30 €	8,97 €	1 038,15 €	1 158,60 €	1 815,14 €	2 008,24
77	Produits spécifiques	1 804 536,78 €	231 102,63 €	65 407,10 €	271 096,31 €	153 644,63 €	155 681,97 €	42 023,69 €	62 534,70
42	Opération d'ordre transfert entre section	168 757,93 €	123 898,44 €	120 759,89 €	48 808,26 €	146 999,16 €	17 685,33 €	9 026,49 €	
	<b>Total</b>	<b>14 676 594,49 €</b>	<b>12 711 157,27 €</b>	<b>12 680 332,36 €</b>	<b>11 957 201,30 €</b>	<b>12 348 516,74 €</b>	<b>12 762 076,38 €</b>	<b>12 802 638,19 €</b>	<b>13 628 969,06</b>





# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



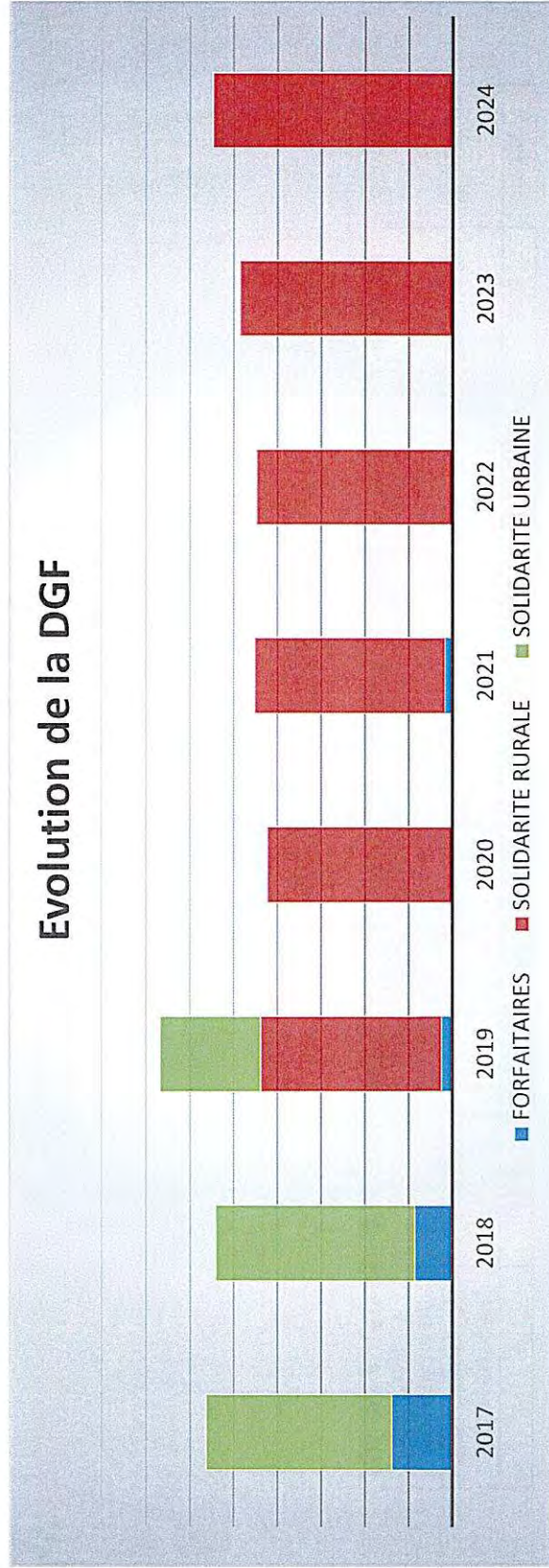
En 2024, les recettes fiscales représentent 63% des recettes de fonctionnement de la ville. La fiscalité directe locale des ménages représente 56% des recettes fiscales. On observe une baisse des recettes fiscales d'un montant de 110 157,78 euros





## CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : L'ÉVOLUTION DE LA DGF

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
FORFAITAIRES	139 336,00 €	86 415,00 €	24 977,00 €		17 232 €			2 758,00
SOLIDARITE RURALE			415 021,00 €	425 031,00 €	436 852 €	449 731 €	487 231 €	546 784 €
SOLIDARITE URBAINE	425 229,00 €	456 049,00 €	228 025,00 €					

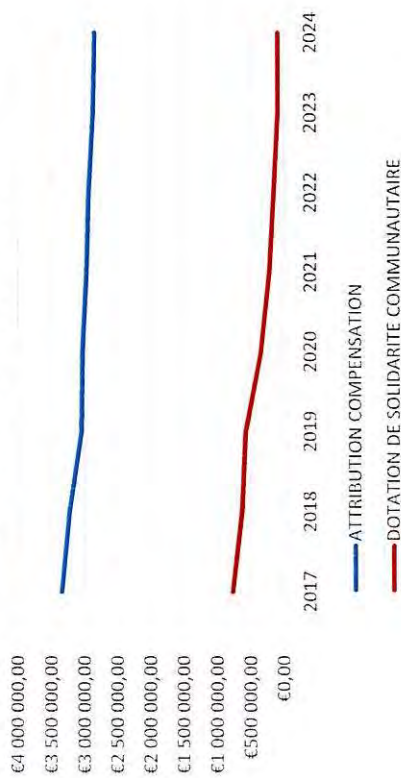




## EVOLUTION DES RELATIONS AVEC LA CAPSO

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ATTRIBUTION COMPENSATION	3 346 192,00 €	3 232 426,00 €	3 053 763,88 €	3 040 461,60 €	2 976 983,86 €	2 942 335,24 €	2 875 319,93 €	2 855 228,69 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	776 237,00 €	641 375,13 €	585 741,87 €	355 188,00 €	225 802,00 €	161 110,00 €	99 324,00 €	97 601,00 €

Relation financière avec la CAPSO



L'attribution de compensation est en légère baisse par la prise en charge de services communs ( informatique, téléphonie, contrat photocopieurs et notamment la mise en œuvre de la vidéo protection sur le territoire d'Arques). A compter de 2026, la prise de compétence « Gestion des Eaux pluviales Urbaines » ( GEPU) par la CAPSO va impacter l'attribution de compensation.

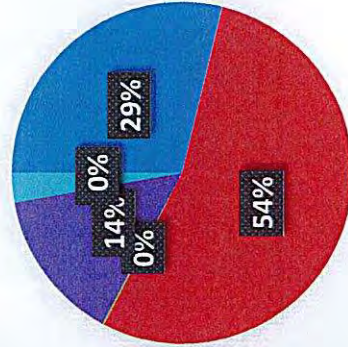


# DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV CA 2024
11	Charges à caractère général	2 862 695,52 €	2 996 317,38 €	2 580 950,18 €	2 131 852,15 €	2 736 313,90 €	2 496 822,74 €	3 136 558,03 €	3 354 860,17 €
12	Charges de personnel	6 222 230,33 €	5 886 875,59 €	5 505 880,46 €	5 586 952,89 €	5 641 724,00 €	5 688 869,75 €	5 836 529,32 €	6 273 353,11 €
14	atténuation de produits	12 968,63 €	13 854,69 €	14 574,34 €	14 488,78 €	15 837,74 €	31 841,47 €	17 098,65 €	19 523,77 €
65	Autres charges de gestion courante	1 038 040,72 €	1 021 602,82 €	1 220 712,09 €	1 121 994,78 €	1 111 665,21 €	1 288 500,10 €	1 378 189,54 €	1 682 114,75 €
66	Charges financières	686 024,45 €	590 104,79 €	542 793,64 €	525 611,21 €	483 238,66 €	438 899,97 €	417 611,93 €	327 455,23 €
67	Charges Spécifiques	76 251,64 €	89 716,32 €	37 803,77 €	69 378,25 €	65 415,17 €	63 420,54 €	36327,49 €	977,22 €
68	Dotations aux provisions		53 937,73 €	37 134,02 €				516,17 €	
	<b>Total</b>	<b>10 898 211,29 €</b>	<b>10 652 409,32 €</b>	<b>9 939 848,50 €</b>	<b>9 450 278,06 €</b>	<b>10 054 194,68 €</b>	<b>10 008 354,57 €</b>	<b>10 822 831,13 €</b>	<b>11 658 284,25 €</b>

## Dépenses de fonctionnement 2024

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux provisions

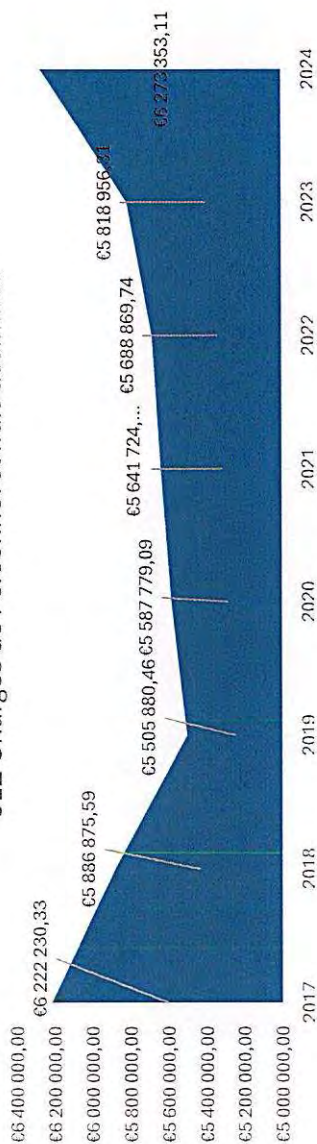




# EVOLUTIONS DES DÉPENSES DE PERSONNEL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
012 Charges de Personnel et frais assimilés	6 222 230,33 €	5 886 875,59 €	5 505 880,46 €	5 587 779,09 €	5 641 724,00 €	5 688 869,74 €	5 818 956,31 €	6 273 353,11 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 898 211,49 €	10 652 409,32 €	9 939 848,50 €	9 355 369,34 €	10 054 194,68 €	10 008 354,57 €	10 518 674,03 €	11 999 359,18 €
Poids des dépenses de personnel	57,09%	55,26%	55,39%	59,73%	56,11%	56,84 €	55,32 €	52,28 €

012 Charges de Personnel et frais assimilés





## EVOLUTIONS DES DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2025

AGENTS TITULAIRES					
	H	F	H	F	
<b>Filière administrative</b>					
Directeur Général des Services	A		1		dont 1 détaché (DGS)
Attaché principal	A			1	
Attaché	A				
Redacteur principal de 1ère classe	B		2	5	
Redacteur	B			1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C		1	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C		1	9	dont 2 à TNC et 1 detach
Adjoint administratif	C			7	
<b>Filière technique</b>					
Inspecteur	A			1	
Technicien principal de 1ère classe	B		1		
Technicien principal de 2ème classe	B		1		
Technicien	B				
Agent de maîtrise principal	C		6	1	
Agent de maîtrise	C		8	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C		11	6	dont 1 en DISPO
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		12	8	dont 1 à TNC
Adjoint technique	C		9	5	dont 1 à TNC
<b>Secteur social</b>					
ATSEM pal 2ème classe	C			1	
ATSEM pal 1ère classe	C			5	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police municipale	B		1		
Brigadier Chef principal	C		2		
Brigadier Brigadier	C				
<b>Secteur culture l</b>					
Assistant de conservation	B			1	
Attaché territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C			1	
Attaché territorial du patrimoine de 2ème classe	C			2	
Adjoint du patrimoine	C			2	
<b>TOTAL C.N.R.A.C.L.</b>					
			<b>56</b>	<b>61</b>	
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>					
Redacteur principal de 1ère classe	B			1	
Redacteur	B			1	collaboratrice de cabinet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		1		
Adjoint administratif	C			2	
Technicien du patrimoine	B				
Technicien principal de 1ère classe	C		2		
Agent de maîtrise	C			3	dont 2 à TNC
Adjoint technique	C			1	
Agent	C			5	
PEC					
<b>TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES</b>					
			<b>12</b>	<b>19</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES AGENTS MAIRIE</b>					
			<b>68</b>	<b>80</b>	

## Estimation du chapitre 012 Dépenses de personnel

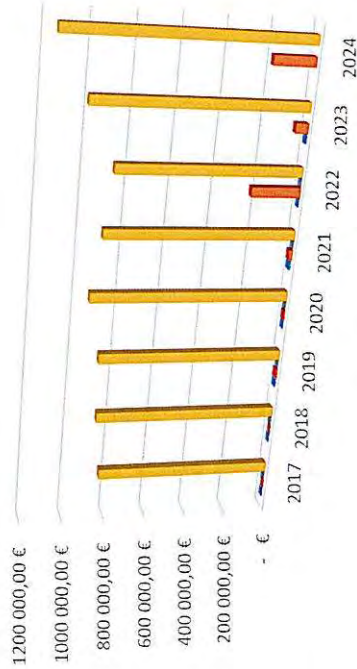
Dans ce contexte inflationniste, outre l'impact cumulé de ces mesures sur l'année 2024, la prospective de masse salariale 2025 doit tenir compte :

- de la protection sociale complémentaire garantissant une couverture prévoyance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit un prévisionnel de 15 120,00 euros pour la participation mutuelle et 10 080,00 euros pour la prévoyance,
- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon pour un montant de 23 000 euros et de 7 500 euros pour les avancements de grade et promotion interne,
- de l'augmentation des tickets restaurant ( 7 euros) soit 101 750 euros ( Part communale) pour l'ensemble du personnel,
- de l'intégration de 5 contrats d'insertion ( PEC) entre 35 % et 70 % pris en charge par l'Etat
- de l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 4% soit une augmentation de 117 000 euros
- de la création de postes.



# EVOLUTIONS DES SUBVENTIONS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
657351 - Subv fonct GFP de rattachement - CAPSO	- €	- €	5 227,34 €	230,89 €	9 258,00 €	0,00 €	4 629,00 €	
657362 - C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	- €	- €	9 920,00 €	4 960,00 €	17 480,00 €	234 500,00 €	60 000,00 €	200 000,00 €
65737 - Autres établissements publics locaux	604,00 €	604,00 €	604,00 €	- €	1 397,00 €	744,00 €		
6574 - Subv fonct associations et autres organismes de droit privé	832 062,98 €	863 247,95 €	873 309,09 €	934 795,21 €	895 468,44 €	865 012,12 €	996 301,85 €	1 140 261,39 €
<b>TOTAUX</b>	<b>832 666,98 €</b>	<b>863 851,95 €</b>	<b>889 060,43 €</b>	<b>939 986,10 €</b>	<b>923 603,44 €</b>	<b>1 100 256,12 €</b>	<b>1 060 930,85 €</b>	<b>1 340 261,39 €</b>



■ 657351 - Subv fonct GFP de rattachement - CAPSO

■ 657362 - C.C.A.S. et Caisse des Ecoles

■ 65737 - Autres établissements publics locaux

# EVOLUTION DES SUBVENTIONS

L'augmentation des subventions au chapitre 65 est en grande partie liée à la subvention au CCAS plus importante d'un montant de 200 000 euros et de la subvention forfaitaire à la SPL tourisme pour un montant de 109 413,27 euros dans le cadre de la gestion de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes



## EVOLUTIONS POUR 2025

### PREVISIONS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les prévisions en matière de dépenses de gestion s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	4 388 475,49	3 700 356,39	5 264 505,26
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 215 734,75	6 273 545,46	6 484 823,26
014 - Atténuations de produits	35 000,00	19 523,77	35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 721 500,00	1 583 789,73	1 559 810,00
66 - Charges financières	507 455,51	421 166,11	284 034,43
67 - Charges spécifiques	0,00	977,22	5 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00		

# Evolution Chapitre 011 Charges à Caractère générale

Le chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE évaluées à 5 264 505,26 euros ( BP 2025) prévoit :

- travaux voirie et travaux bâtiments liés aux inondations 1 200 000 financés par les Subventions DSEC (498 958,31 euros) et FEAC ( 653 625,49 euros)

Travaux bâtiments et mobilier : indemnisation sinistre inondation Groupama (554 509,72 euros)

L'assurance Groupama indemnise à hauteur de 574 448,77 € puis 223 293,77 € (différé) soit un total de 797 742,54 €

Les franchises d'un montant de 82 054,32 € doivent être déduites ainsi que la partie de l'indemnité immédiate versée directement à Resilians soit 161 178,50 €

Le solde à percevoir est donc de 554 509,72 € (dont 100 000 € déjà perçus en acompte et 223 293,77 € en différé)

Dépollution opérations centre ville 400 000 euros . Une demande de subvention sera déposée pour les études et les travaux auprès du Fonds vert.



# Section d'investissement de la commune en 2024

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

## L'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 :

Les dépenses d'investissement seraient de  
**9 169 763,27 euros**

Les recettes d'investissement 2024 :

Les recettes d'investissement s'arrêteraient à  
**7 873 851,43 euros**

Soit un déficit d'investissement de - **1 295 911,84 euros**

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

## **2 – Les dépenses et les recettes d'investissement**

3 – L'encours de la dette

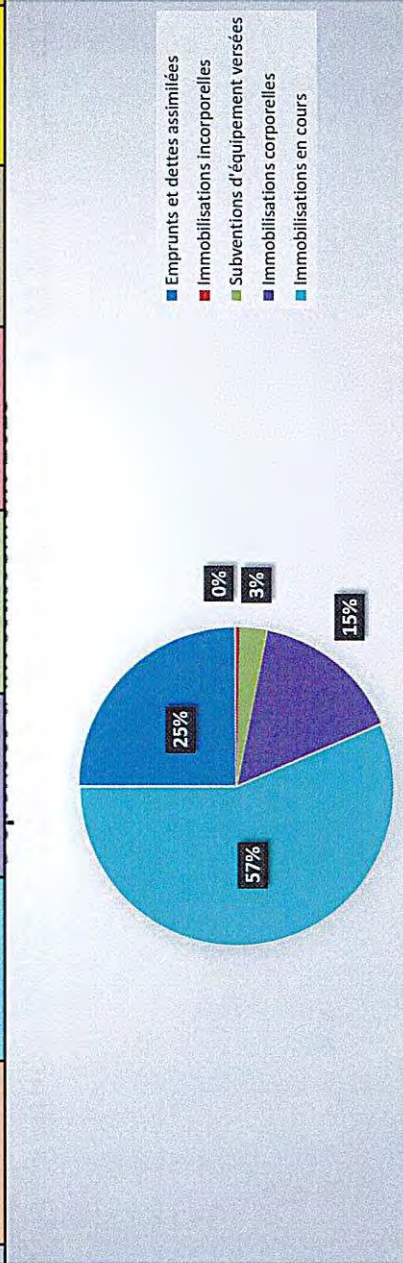
4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	1 275 600,17 €	1 199 129,57 €	1 238 409,31 €	1 212 375,29 €	1 197 676,29 €	1 212 253,43 €	1 306 585,80 €	1 516 436,30 €
20	Immobilisations incorporelles	498 207,02 €	316 498,94 €	88 968,08 €	75 097,20 €	136 902,94 €	39 315,60 €	19 248,90 €	57 873,00 €
204	Subventions d'équipement versées	34 596,00 €	90 013,00 €	134 827,54 €	72 568,00 €		140 167,00 €	147 207,00 €	75 135,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 194 786,97 €	623 964,90 €	1 215 901,14 €	581 228,90 €	905 024,99 €	318 777,26 €	810 636,26 €	1 866 821,72 €
23	Immobilisations en cours	439 523,78 €	662 984,65 €	3 530 913,57 €	1 937 191,13 €	4 398 376,66 €	3 605 606,24 €	2 962 549,44 €	3 619 756,64 €
	<b>Total</b>	<b>3 442 713,94 €</b>	<b>2 892 591,06 €</b>	<b>6 209 019,64 €</b>	<b>3 878 460,52 €</b>	<b>6 637 980,88 €</b>	<b>5 316 119,53 €</b>	<b>5 248 250,40 €</b>	<b>7 138 046,66 €</b>



LES RECETTES ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La ville d'Arques s'efforce de rechercher des subventions pour chaque projet d'investissements.

Les restes à réaliser en matière de recettes d'investissements sont évalués à 2 628 150,59 euros.

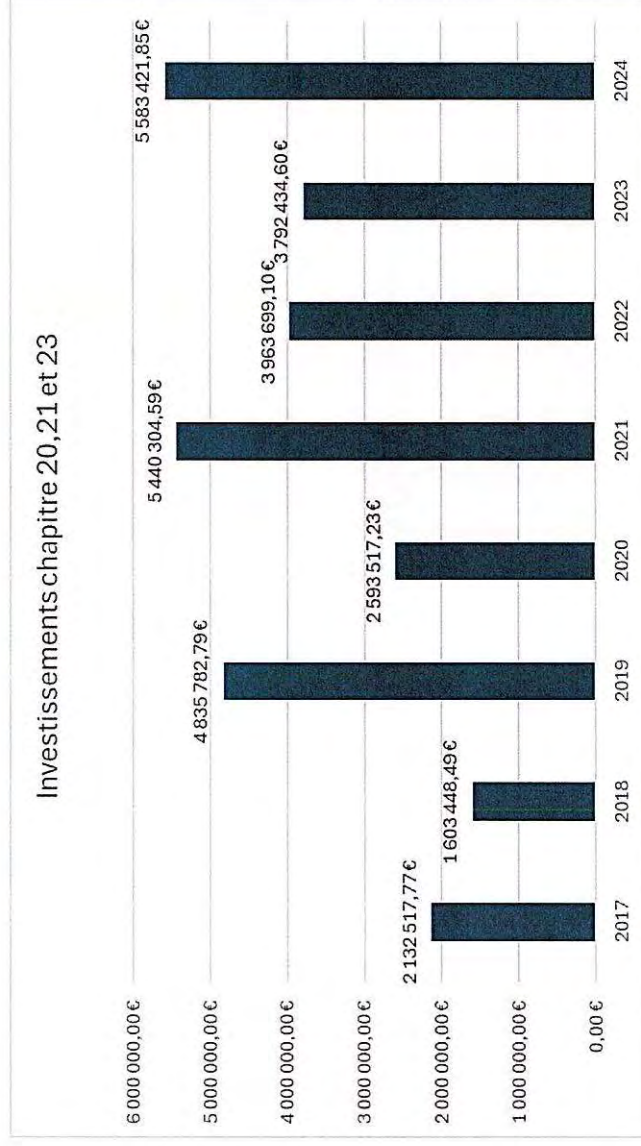


# RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 724 220,51 euros. Le détail des restes à réaliser est annexé au Rapport d'Orientation Budgétaire

La ville d'Arques a poursuivi sa politique d'investissements en 2024 avec un montant prévisionnel de 5 583 421,85 € euros.

# Investissements de la ville d'Arques de 2017 à 2024





1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

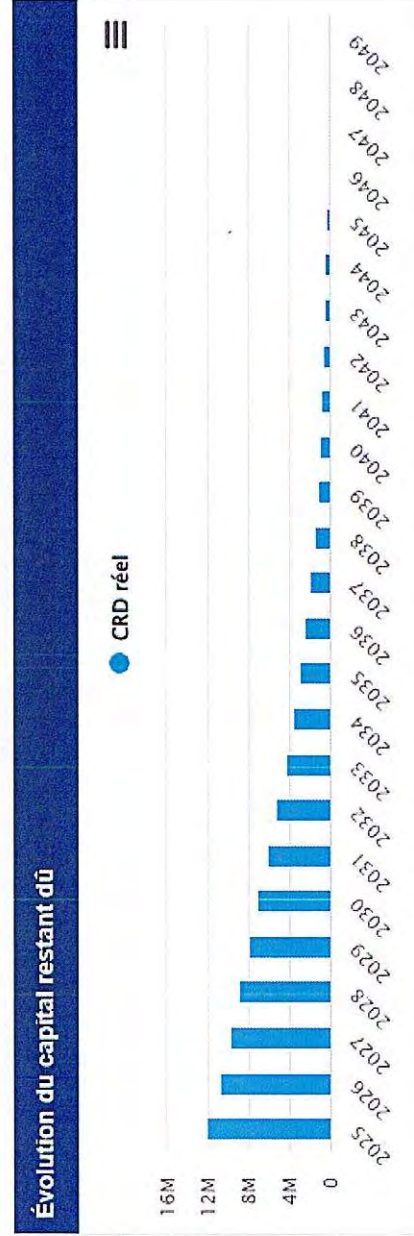
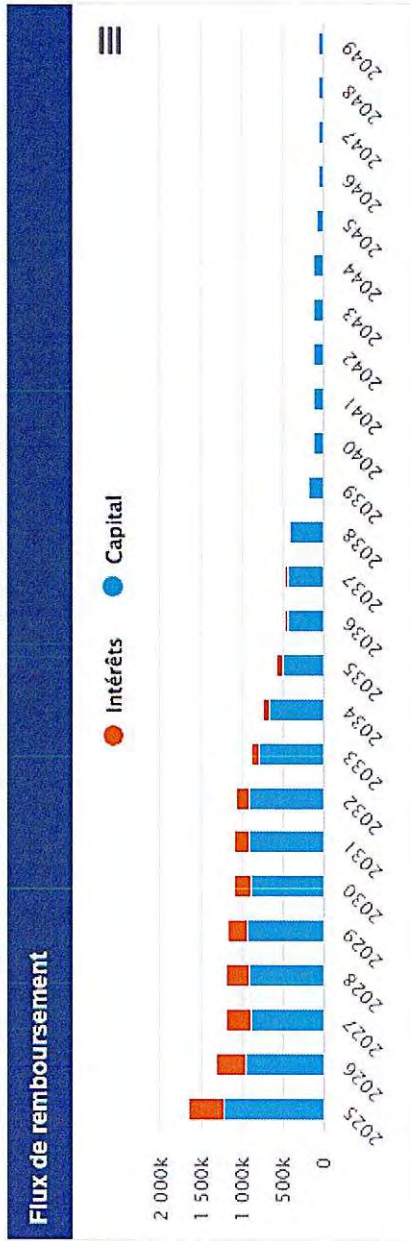
2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

**3 – L'encours de la dette**

4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets

# L'ENCOURS DE LA DETTE





# Remboursement de la dette

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	Q 12 092 035,74 €	1 239 225,68 €	0,00 €	* 421 207,82 €	* 1 660 433,50 €	10 852 810,06 €
2026	Q 10 852 810,06 €	964 068,38 €	0,00 €	* 361 549,91 €	* 1 325 618,29 €	9 888 741,68 €
2027	Q 9 888 741,68 €	895 953,66 €	0,00 €	* 317 227,99 €	* 1 214 181,65 €	8 991 788,02 €
2028	Q 8 991 788,02 €	912 072,23 €	0,00 €	* 287 427,90 €	* 1 199 500,13 €	8 079 715,79 €
2029	Q 8 079 715,79 €	942 465,68 €	0,00 €	* 254 204,96 €	* 1 195 670,64 €	7 137 250,11 €
2030	Q 7 137 250,11 €	895 259,41 €	0,00 €	* 218 821,10 €	* 1 114 080,51 €	6 241 990,70 €
2031	Q 6 241 990,70 €	924 745,42 €	0,00 €	* 185 583,76 €	* 1 110 329,18 €	5 317 245,28 €
2032	Q 5 317 245,28 €	923 345,37 €	0,00 €	* 150 603,07 €	* 1 073 948,44 €	4 393 899,91 €
2033	Q 4 393 899,91 €	784 487,50 €	0,00 €	* 115 596,60 €	* 900 084,10 €	3 609 412,41 €
2034	Q 3 609 412,41 €	669 830,48 €	0,00 €	* 86 911,27 €	* 756 741,75 €	2 939 581,93 €
2035	Q 2 939 581,93 €	509 948,79 €	0,00 €	* 66 289,23 €	* 576 238,02 €	2 429 633,14 €
2036	Q 2 429 633,14 €	434 014,59 €	0,00 €	* 51 124,56 €	* 485 139,15 €	1 995 618,55 €
2037	Q 1 995 618,55 €	441 028,44 €	0,00 €	* 37 065,99 €	* 478 094,43 €	1 554 590,11 €
2038	Q 1 554 590,11 €	415 025,78 €	0,00 €	* 22 759,75 €	* 437 785,53 €	1 139 564,33 €
2039	Q 1 139 564,33 €	189 903,13 €	0,00 €	* 11 057,91 €	* 200 961,04 €	949 661,20 €
2040	Q 949 661,20 €	124 370,00 €	0,00 €	8 549,56 €	132 919,56 €	825 291,20 €
2041	Q 825 291,20 €	125 513,77 €	0,00 €	7 405,79 €	132 919,56 €	699 777,43 €
2042	Q 699 777,43 €	125 668,05 €	0,00 €	6 251,51 €	132 919,56 €	573 109,38 €
		12 092 035,74 €	0,00 €	* 2 627 144,43 €	* 14 719 180,17 €	

# Structure et la gestion de la dette

## Capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'année nécessaire pour désendetter la Ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette.

Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la Ville puisque pour 2024, la capacité de désendettement pour la ville d'Arques est d'environ 7,4 années.



# Structure et la gestion de la dette

Après deux emprunts au précédent mandat en 2019 et 2020 pour des montants respectifs de 1,6 millions et compte tenu des projets d'investissement ( et notamment l'achèvement de la restauration de l'ascenseur des Fontinettes, le terrain synthétique, création du terrain enherbé et l'éclairage public, la première phase et seconde phase des travaux en mairie afin de traiter le mérule),

deux millions d'euros ont été empruntés en août 2023 et un million d'euros fin 2024 sur les deux millions d'euros prévus au BP 2024.

La maîtrise du recours à l'emprunt doit être mesurée, tout en assurant un programme d'investissements ambitieux et notamment sur les opérations immobilières du centre ville , est une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années qui porte ses fruits puisque la solvabilité est désormais considérée comme bonne capacité de désendettement en dessous du seuil de 12 années . Cette solvabilité permet à la Ville, dans un contexte dans lequel les collectivités territoriales doivent investir massivement dans la transition écologique, de disposer d'une capacité d'investissements intéressante dans la réponse à cet enjeu.

La trésorerie de la ville d'Arques représente au 17 février 2024 un montant de 3 052 626,19 euros.

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

**4 – Budgets annexes**

5 – Perspectives & Projets



## BUDGET CAMPING

Le 14 février 2020, le Camping Municipal a été placé en gestion d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans à la Société DETENTE ET LOISIRS DE L'AUDOMAROIS.  
Celle-ci se doit de verser, en contrepartie, une redevance d'occupation domaniale d'un montant de 33 500 € par an, au titre de la part fixe, et 0.5 % de son chiffre d'affaires au titre de la part variable.

## BUDGET CENTRE VILLE

Ce budget reprend les opérations foncières d'acquisitions et de cessions destinées aux opérations de logements.

Les recettes sont versées lors de la vente aux opérateurs.

### Vente 2025

D'autres ventes seront inscrites sur ce budget annexe pour l'exercice 2025, avec notamment la vente terrain pour le futur hôtel communautaire et la relocalisation du conservatoire à rayonnement départemental pour un montant d'environ 1 million d'euros de recettes.

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

4 – Budgets annexes

**5 – Perspectives & Projets**



# PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

Opération		BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP2028	Total
<b>Dépenses</b>						
020	Mairie	1 306 900,00	1 010 000,00	10 000,00	10 000,00	2 336 900,00
020	Centre ville	2 093 081,00	389 251,00	332 881,00	332 881,00	3 148 094,00
632	Commerce	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	24 000,00
11	Police municipale	-	-	-	-	-
312	Ascenseur fontinette	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	80 000,00
025	Fêtes et cérémonies	89 000,00	32 000,00	-	-	121 000,00
026	Cimetière	25 000,00	30 000,00	-	-	55 000,00
201	Ecoles	315 000,00	42 000,00	10 000,00	10 000,00	377 000,00
281	Restauration scolaire	957 000,00	750 000,00	-	-	1 707 000,00
313	Médiathèque	20 000,00	14 500,00	-	-	34 500,00
025	Eglise	-	-	400 000,00	400 000,00	800 000,00
322	Sports	300 000,00	255 000,00	-	-	555 000,00
42	Social	-	-	-	-	-
551	Logements	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	80 000,00
512	Eclairage public	345 000,00	25 000,00	10 000,00	-	380 000,00
751	Autres réseaux et services divers	-	-	-	-	-
020	Ateliers Municipaux	240 750,00	202 200,00	200 000,00	200 000,00	842 950,00
846	Ouvrage d'art	25 000,00	-	60 000,00	250 000,00	335 000,00
847	Equipements de voirie	69 500,00	59 500,00	19 500,00	19 500,00	168 000,00
845	Voirie	1 897 000,00	1 959 000,00	-	-	3 856 000,00
511	Espaces verts	163 100,00	-	-	-	163 100,00
52	Aménagement urbain	503 735,97	100 000,00	100 000,00	100 000,00	803 735,97
	Base Nautique	5 000,00	100 000,00	-	-	105 000,00
	RAR	724 220,51	-	-	-	724 220,51
	<b>Total</b>	<b>8 396 066,97</b>	<b>4 914 451,00</b>	<b>1 188 381,00</b>	<b>1 368 381,00</b>	<b>16 696 500,48</b>

<b>Subventions et / ou Emprunt</b>						<b>Total</b>
Subventions		2 628 150,59				
Emprunt		2 000 000,00				
<b>Total</b>		<b>4 628 150,59</b>				
<b>Investissement - recettes</b>		3 767 916,38				



# PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

Un travail conséquent a été réalisé par l'ensemble des services de la Ville d'Arques début 2023 afin de réaliser un plan pluriannuel d'investissements.

Il sera régulièrement réactualisé et doit encore être arbitrée pour la préparation budgétaire.

Ce document en perpétuelle évolution nécessite encore des arbitrages de la part des élus mais permet de lister de manière exhaustive les investissements pour les prochains exercices et de mesurer l'impact des décisions sur les exercices budgétaires.

# LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.

L'épargne brute (épargne de gestion moins intérêts de la dette) est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle doit rester positive

Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée



# Solde Intermediaires de gestion

## Les masses budgetaires

	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	12 201 852	12 751 734	12 784 585	13 628 969
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	10 049 080	10 027 589	10 786 504	11 999 357
<i>dont intérêts de la dette</i>	497 401	452 860	431 422	457 075
<b>Recettes d'investissement</b>	1 453 182	942 794	3 898 323	3 771 951
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	2 000 000	1 000 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	4 555 313	3 957 804	5 168 191	7 173 553
<i>dont capital de la dette</i>	1 197 676	1 212 253	1 227 884	1 221 086
<b>dont P.P.I</b>	3 357 637	2 745 550	3 939 642	5 619 586

## Solde financiers

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	2 644 172	3 177 005	2 401 562	2 080 687
Epargne brute	2 146 771	2 724 145	1 970 141	1 623 612
Epargne nette	949 095	1 511 892	742 257	402 525

# SYNTHESE DES ORIENTATIONS 2025

## FONCTIONNEMENT

- Réalisation un plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement en vue d'améliorer nos épargnes et d'absorber les baisses de dotations à venir,
- Continuité d'un plan d'économie d'énergie par le biais des investissements et de changements des habitudes des agents et des usagers (investissement éclairage public avenue Chochoy, étude passage leds dans les bâtiments communaux,...)
- Réorganisation des services de la collectivité afin de tendre vers une meilleure efficience,
- Continuité de l'e-administration par la dématérialisation et par des logiciel métiers : après dématérialisation du conseil municipal, parapheur et signature électronique e avec la CDG 62, l'adhésion au logiciel SCOLARIZ pour les inscriptions scolaires, dématérialisation en RH des congés, la réflexion va être mener sur les logiciels réservation de salles, cimetières et logiciel courrier,
- Travailler la transversalité en lien avec les partenaires institutionnels et le tissu associatif dans une dynamique événementielle,
- Sensibiliser à la citoyenneté et à la promotion de l'idéal républicain,



### **FISCALITE**

- En raison de l'augmentation des chargés liés au personnel ( 012) et les coûts de l'énergie il est proposé un maintien des taux de fiscalité en 2025.

### **MASSE SALARIALE**

- Maitriser la masse salariale en réorientant les missions inhérentes aux services dans le cadre du dialogue social, développer l'insertion professionnelle ( Contrat d'apprentissage, contrats aidés...)
- Rééquilibrer les effectifs en fonction des services,
- Contenir l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

### **EMPRUNTS**

- Recourir à l'emprunt de 2 000 000 d'euros pour accompagner les opérations immobilières du centre ville, la création d'un restaurant scolaire ( Aménagement - Voirie)

## INVESTISSEMENTS 2025

### Voirie

Le traitement de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue Loucheur, rue Jean Jaurès et avenue François Mitterrand, rue Zola et la rue Puype pour l'accès à l'IME

### Travaux hôtel de ville ( mэрule)

La première phase des travaux pour le pavillon Alexandre a démarré en fin d'année 2023 pour un montant 1 177 100 euros avec en subventions 230 534, 22 euros de DETR et 244 327, 00 euros par le Département.

Une seconde phase du pavillon central a démarré au cours en novembre 2024 et a bénéficié de subventions ( 230 000,00 euros département et 230 000,00 euros DETR)

### Restaurant scolaire – Ecole Jules Ferry

La Construction d'un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry d'un montant de 1 550 500 euros TTC

Le Département a notifié un montant de 250 000,00 euros ( FDSU),

La CAPSO est sollicité à hauteur de 135 000 euros ( Fonds de concours) et un dossier DETR a été déposé auprès des services de l'Etat à hauteur de 323 020,83 euros. La région sera également sollicitée dans le cadre d'un développement intercommunal.

### Centre ville :

- Appel à manifestation d'intérêt pour les travaux de la halle et accompagnement de la voirie pour les opérations immobilières,
- Paiement des tranches des terrains du centre ville ( 332 881,06 euros) et vente des parcelles à la CAPSO pour le futur hôtel communautaire et le conservatoire à rayonnement départemental pour environ 1 million d'euros
- Recherche systématique de subventions,



## **CONCLUSION**

**Ces éléments restent des prévisions qui ont vocation à être confortés lors de la préparation du budget primitif annuel**

